

ARTICLE 1 : CONCOURS ET THEME

La commune de BIZANOS organise son «2^{ème} concours photos amateurs» qui donnera lieu à une exposition du **1 septembre au 8 novembre 2021** dans le hall de l'Espace Daniel Balavoine sur le thème :

« Ombres et Lumières de BIZANOS ».

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous, photographes amateurs. Les membres du jury ne peuvent participer à ce concours.

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal. Toute participation d'une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur le mineur.

En participant au concours, chaque participant garantit :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. La photographie devra être une œuvre originale. L'organisateur ne sera pas considéré comme responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

- qu'il dispose de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

ARTICLE 3 : CATEGORIE ET TYPES DE PHOTOS

Le concours comprendra une seule catégorie composée des photographes amateurs.

Le thème de ce 2^{ème} concours :

« Ombres et Lumières de BIZANOS ».

Chaque photographe présentera au maximum 2 photos.

Les photos couleur et noir et blanc sont acceptées.

Les photomontages ne seront pas autorisés.

Format compris entre 20*20 à 20*30 cm (ou A4)

Légende au dos de la photo : elle devra comporter le nom du photographe et le titre de la photographie (+ indiquez par une flèche le haut de la photographie), la date et le lieu de prise de vue.

ARTICLE 4 : COMMENT PARTICIPER?

4-1 Date limite d'inscription et envoi des images

Inscription et dépôt possible des photos jusqu'au **31 octobre 2020 minuit**.

4.2 Modalités d'inscription et de transmission des images

Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. L'inscription validée et la réception de la photo seront confirmées par mail aux participants.

Chaque participant effectuera son inscription et l'envoi de sa photo :

- ◆ 1 Tirage 20*20 à 20*30 (A4) à envoyer par poste à l'adresse suivante ou à déposer directement:

Valérie PARIS Mairie de BIZANOS place de la Victoire 64320 BIZANOS (le tirage sera conservé par la mairie et non restitué)

et

- ◆ 1 envoi au format JPG dans une résolution suffisante (haute définition) par mail ou wetransfer à l'adresse suivante : valerie.paris@ville-bizanos.fr

Ou par clé USB directement auprès de Mme PARIS Service Communication à la Mairie de BIZANOS.

Il devra être accompagné de la fiche d'inscription correspondant au concours.

Chaque participant peut déposer au maximum 2 photos. 1 couleur et/ou 1 noir et blanc

Le nom du fichier devra être nommé de la façon suivante : `nomprenom1ou2`.

Attention ne pas inclure de caractère accentué (ex : reneDupont1 ; reneDupont2)

Par souci d'impartialité lors du choix des photos par le jury, les photos signées ou contenant des éléments distinctifs de l'auteur, ne peuvent être acceptées.

ARTICLE 5 : PROMOTION DU CONCOURS ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie autorise les organisateurs à utiliser son nom et sa photo pour toute opération liée au service communication pour son site, publication ou réseaux sociaux, sans modification et avec le nom des auteurs.

L'auteur conserve la propriété intellectuelle des photos.

ARTICLE 6 : CALENDRIER

Inscription et dépôt des photos : jusqu'au 27 août 2021 à 16h30.

Exposition des photos : du 1 septembre au 8 novembre 2021. Maximum 100 photos seront exposées dans le hall.

Remise des prix : le 1er octobre à 18h00 à l'Espace Daniel Balavoine

ARTICLE 7 : LE JURY

Le jury est composé de 7 membres. Un photographe professionnel, un photographe amateur, un membre du club labo photo de Bizanos, deux élus, deux partenaires.

Celui-ci sélectionnera 3 photos couleur et 3 photos noir et blanc.

Les participants seront jugés sur les critères suivants :-

- ◆ Respect du thème
- ◆ Composition
- ◆ Originalité de la photo

ARTICLE 8 : DOTATIONS

Le jury choisira et récompensera **3 photos couleur et 3 photos noir et blanc** de la manière suivante :

Premier prix : un bon d'achat d'une valeur de 150 € dans le magasin Camara

Deuxième prix : un bon d'achat d'une valeur de 100€ dans le magasin Camara

Troisième prix : un bon d'achat d'une valeur de 75€ dans le magasin Camara

Prix du public : 3 bouteilles de Vin de « Lou bi de la Casta »

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des informations les concernant à l'adresse suivante : valerie.paris@ville-bizanos.fr.

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

ARTICLE 10 : APPLICATION DU REGLEMENT

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entrainera la nullité de la participation.

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement (les cas non prévus par exemple) sera tranchée souverainement par le Maire qui est le seul compétent pour trancher tout litige relatif à l'application dudit règlement. Il ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui sera imputable, notamment un éventuel retard dans la distribution du courrier, ni en cas de force majeure ou de tout événement imprévu susceptible de perturber, modifier ou annuler le concours.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée au Service Communication de la Mairie de BIZANOS, Place de la Victoire 64320 BIZANOS.

ARTICLE 11 : MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le règlement est consultable sur le site internet de la commune de BIZANOS à l'adresse suivante : www.ville-bizanos.fr et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet, en toutes ses dispositions.



Renseignements & Inscriptions :

05.59.98.69.75
Service Communication
Hôtel de ville
Place de la Victoire
64320 BIZANOS

www.ville-bizanos.fr

en partenariat avec le club photos de Bizanos & le magasin Camara

12 Rue Bordenave d Abère
Place Gramont - 64000 Pau



2ème Concours Photos

Amateurs

«Ombres et Lumières
de Bizanos»

Inscription et dépôt des
photos jusqu'au

27 août 2021

De nombreux Lots à gagner !